



## Universités & Territoires



### sommaire n° 76 - 15/06/2011

- 2 Echanges de pratiques
- 3 Recruter autrement
- 4 Co locations au Mans
- 5 Partenariat actif : l'AFIJ et les universités
- 6 Santé et territoires
- 7 Compte-rendu des séminaires Universités et territoires
- 8 12 mesures sur le logement étudiant

# Un début... *par Nicolas Delesque, directeur de la publication*

Le 5 avril dernier s'est tenu à Paris, dans un haut lieu culturel et architectural, le centre Georges Pompidou, la première (!) Conférence nationale sur le logement étudiant, organisée par le Crous pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Appelée « Enjeux et Perspectives », cette conférence avait pour objectif de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif, quelques années après les plan Anciaux un et deux et au moment où les différentes réformes et plans de regroupement universitaires dessinent l'Université de demain.

Nous reviendrons plus tard et dans le détail sur les différentes annonces faites en fin de journée, mais nous pouvons d'ores et déjà saluer cette initiative et souligner deux points positifs : l'un symbolique, l'autre plus utilitaire.

D'un point de vue symbolique, le fait que le « Ministère des Universités » en soit à l'origine est une nouveauté en France, et souligne la nécessité, reconnue par l'Etat, de l'effort que nous devons consentir collectivement sur les questions de vie étudiante, pour le rayonnement de nos établissements. Les « plans Anciaux » le soulignaient déjà, les collectivités y étaient depuis longtemps sensibles, et la CPU, avec l'idée développée de « l'étudiant environné », actait le rapport direct entre réussite et conditions de vie.

L'impulsion donnée aujourd'hui par le Ministère doit ouvrir maintenant des pers-

pectives concrètes de programmation et de réalisations allant dans le sens d'un meilleur accueil, en particulier des plus fragiles, et d'une attention plus soutenue aux conditions d'études de chacun.

Cela ne se limite pas, bien entendu, à la question du logement, mais la pénurie actuelle constitue malheureusement encore trop souvent un obstacle à la poursuite des études ou à la mobilité étudiante.

L'intégration de la question du logement étudiant dans la définition en cours du nouveau périmètre des universités autonome, c'est aussi leur permettre d'être de réelles universités, interlocutrices des différents acteurs du logement sur les territoires. Bien entendu avec le Crous, ce qui est déjà souvent le cas et a été renforcé avec la participation de ces derniers au PRES dans la majorité des cas, mais aussi avec les collectivités, bailleurs publics et privés, constructeurs, associations, etc.

Et c'est le deuxième point positif de ce colloque, le début d'un échange, d'une discussion, et demain nous l'espérons d'une collaboration de tous dans une seule optique : le bien-être de nos étudiants et une capacité d'accueil et d'attractivité de nos universités conforme à nos ambitions de formation et de recherche. ■



Directeur de publication : Nicolas Delesque • Edition : PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris - Philippe Campinchi [philippe@campinchi.com](mailto:philippe@campinchi.com) - Tél : 0684606274 • Retrouvez les archives sur [www.universites-territoires.fr](http://www.universites-territoires.fr) • Création graphique : PCC [stocker@crouitch.com](mailto:stocker@crouitch.com) • Rédaction : PCC, [redaction@sarlpc.com](mailto:redaction@sarlpc.com), FP • Tél. : 0140331793 • Crédits photographiques : DR - Fotolia - PCC - • Iconographies des organisations citées • Comité éditorial : Daniel Lamar, Jean-Paul Domergue, Elise Rendaudin, Jérôme Sturla, François Rio • Cette newsletter est réalisée en collaboration et partenariat avec :



# Echanges de pratiques

L'enseignement supérieur est une richesse pour les territoires sur lesquels il est implanté. Le prochain numéro d'*Universités & Territoires* fera le compte-rendu du colloque organisé à Roanne le 19 mai 2011. Si la nécessité de développer des formations d'excellence et de proposer des conditions de vie optimales aux étudiants est une certitude, le fait que chaque territoire possède sa propre réalité et son contexte en est une autre. Sans vouloir reproduire à l'identique, certaines innovations méritent d'être valorisées et doivent devenir sources d'inspiration.



## Zoom

### Monsieur Villes universitaires tourne la page

**Pierre Albertini a créé l'AVUF il y a 18 ans, alors qu'il était maire de Mont-Saint-Aignan, commune 21000 habitants qui accueille l'université de Rouen et ses étudiants.**

L'association avait été alors fondée avec le Maire de Toulouse (Dominique Baudis) et le Maire de Saint-Maur-des-Fossés (Jean-Louis Beaumont, par ailleurs Président de l'université Paris 12 Val-de-Marne). En 2001, Pierre Albertini est devenu Maire de Rouen, puis député l'année suivante ; il a dès lors donné une dimension plus forte à l'AVUF, rejointe alors par de nombreuses villes. C'est au cours de ces années que Pierre Albertini est devenu, au nom de l'AVUF, membre du comité éditorial d'*Universités & Territoires*.



En 2008, Pierre Albertini décide de ne pas se représenter aux législatives et perd ensuite son mandat de Maire. Son nom étant tellement lié à celui de l'AVUF, Pierre cède la Présidence de l'AVUF pour en devenir Délégué général.

Pierre Albertini est l'un des fins connaisseurs du rapport entre l'Université française et les collectivités territoriales. Homme de dialogue et de conviction, ne refusant jamais un débat et prenant bénévolement sur son temps pour faire vivre l'AVUF, il a été un conseil de premier choix pour *Universités & Territoires*.

Aujourd'hui, Pierre Albertini est toujours actif comme professeur d'Université, mais il a peu à peu abandonné tous ses mandats et ses engagements publics, pour se consacrer à l'écriture. Il a publié chez L'Harmattan son dernier ouvrage en février dernier : « *La France est-elle gouvernable ?* » Avec son départ, c'est une page de l'histoire de l'AVUF qui se tourne. ■

**Info+**

Le blog de Pierre Albertini  
<http://www.capidees.net/blog/>

## AVUF infos

### ✓ Conventions avec Latitude et Sup'Conseil

Lors de son conseil d'administration du 19 mai 2011 à Roanne, l'AVUF a renouvelé ses conventions avec les deux cabinets qui l'accompagnent depuis 2006, et qui seront amenés à jouer un rôle plus important après le départ de Pierre Albertini.

- **A Latitude (dirigé par François Rio)** la convention confie une assistance technique soutenue dans le fonctionnement général de l'association, et un appui méthodologique pour les commissions « *Vie de l'étudiant* » et « *Réseau européen* ». Latitude est chargé du secrétariat, de la préparation des conseils d'administration, assemblées générales et colloques annuels, ainsi que des relations avec les organisations étudiantes.

- **Pour Sup'conseil (Jean-Paul Domergue)**, il s'agit plutôt d'un partenariat concernant l'animation, la formation, les relations avec certaines organisations nationales comme le CNER ou l'INDL, et un soutien possible aux commissions « *Campus et aménagement urbain* » ainsi que « *Valorisation de la recherche et développement territorial* ».

**Info+**

François Rio - [dg@avuf.fr](mailto:dg@avuf.fr)

### ✓ Convention avec Universités & Territoires

Une convention avec Universités & Territoires a également été ratifiée à cette occasion. Elle permet à l'AVUF de valoriser ses initiatives et d'informer les élus et cadres territoriaux de ses activités.

### ✓ Colloque en préparation

Le prochain colloque de l'AVUF portera sur le thème « *Quel rôle pour les villes dans la construction de l'Europe universitaire ?* ». Ce colloque abordera les questions de mobilité des étudiants, des chercheurs ou des personnels et de la valorisation des échanges; il aura aussi pour objet de poser les bases d'une coopération soutenue entre quelques villes européennes volontaires pour faciliter la mobilité des jeunes issus de milieux modestes, et donc moins enclins à partir vivre une expérience hors de nos frontières. Ce Colloque se déroulera les 1er et 2 décembre 2011 à Montpellier. A cette occasion, la Présidente de l'AVUF Hélène Mandroux accueillera les congressistes dans la toute nouvelle Mairie de Montpellier dans le quartier "Port Marianne".

### ✓ Séminaire

L'AVUF, l'Institut National du Développement Local, les Cabinets Latitude et Sup' Conseil, et la Lettre Universités et Territoires organisent le 7 octobre à Agen un séminaire destiné essentiellement aux fonctionnaires territoriaux et aux responsables des établissements d'enseignement supérieur sur le thème des Schémas locaux d'enseignement supérieur.

**Info+**

Renseignements et inscriptions sur le site [www.colloques-avuf.com](http://www.colloques-avuf.com)

E-mail [supconseil@yahoo.fr](mailto:supconseil@yahoo.fr)

# Recruter autrement

L'Afev, le Comité National Olympique et Sportif Français, la Croix Rouge Française et les Scouts et Guides de France se sont associés pour mener une campagne de valorisation du bénévolat, avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Afin de mieux faire connaître la plus-value des expériences bénévoles auprès du monde professionnel, une « déclaration des recruteurs » s'engageant à reconnaître dans leurs recrutements les compétences issues du bénévolat a été lancée le 1 juin 2011.



## Initiative

### Déclaration des recruteurs

**Vous trouverez ci-dessous une première version de cette déclaration, que nous vous invitons à enrichir, à signer et à faire signer le plus largement possible. Cette déclaration a été lancée le 1er juin, à l'occasion d'un séminaire intitulé « Recruter autrement », organisé par l'Afev, avec le soutien de la Fondation BNP Paribas.**

Nous, dirigeants et responsables exerçant notre fonction de recruteurs dans des entreprises publiques ou privées, dans le monde marchand ou non-marchand, dans des branches professionnelles et de taille différentes, souhaitons, par cette Déclaration, faire entrer la reconnaissance de la citoyenneté et de l'engagement dans nos critères de recrutement.

L'année 2011 a été proclamée par le Conseil des ministres et le Parlement européen « Année européenne du bénévolat et du volontariat ». Une récente étude a montré l'importance des compétences acquises par les bénévoles et l'impact positif qu'elles peuvent avoir dans leurs futures pratiques professionnelles. Cette étude démontre également que les entreprises sous-estiment dans leurs critères de recrutement les compétences acquises par les jeunes bénévoles.

Si près d'un quart des jeunes, de toutes origines sociales et géographiques, s'engagent dans des actions citoyennes, cette démarche relève d'un choix assumé, susceptible d'enrichir leur panel de compétences. Par expérience, nous constatons que les nouvelles recrues enrichies par une expérience de bénévolat constituent, en tous points, un atout pour nos activités en particulier, et pour

le monde professionnel en général.

Ces compétences sont indispensables à la vie professionnelle, parmi lesquelles des compétences très opérationnelles telles que la conduite de projets, le travail en équipe, la recherche d'informations, la capacité à créer et entretenir un réseau, à coopérer, l'écoute et l'empathie, la gestion du temps et des ressources, la planification, et des compétences plus génériques et transversales telles que la réflexivité, la capacité à tenir un cadre, à convaincre, à donner du sens pour soi et pour l'autre, à négocier et à prendre des risques, à faire preuve de courage...

Ces compétences susceptibles d'être acquises sont précieuses et constituent une vraie valeur ajoutée entre deux jeunes à diplômes équivalents, qu'ils soient issus d'une université, ou d'une grande école. Ce constat nous amène à nous réinterroger sur nos critères de sélection. De facto, nous devons porter une attention plus particulière à la « dernière ligne du CV » et poser des questions sur le sujet lors des entretiens d'embauche.

Nous, dirigeants et responsables, déclarons nous engager à « recruter autrement » en valorisant, dans nos recrutements, les compétences complémentaires acquises par les jeunes diplômés ayant mené, pendant leur cursus de formation, des expériences de bénévolat associatif. ■

Info+

[www.recruterautrement.org](http://www.recruterautrement.org)

## Brèves

✓ **Charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant**

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, Louis Vogel, président de la CPU, et les représentants de la Confédération Étudiante (Cé), de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), du Mouvement des Étudiants (Mét) et de Promotion et Défense des Étudiants (PDE) ont signé la « Charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant », le jeudi 26 mai 2011. L'objectif principal est de renforcer les échanges entre les associations étudiantes et les universités, de clarifier l'utilisation FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), mais également de permettre aux étudiants de valoriser leur engagement à travers des unités d'enseignement et l'aménagement des rythmes universitaires.

Info+

[http://www.cpu.fr/Actualites.240.0.html?&no\\_cache=1&actu\\_id=315](http://www.cpu.fr/Actualites.240.0.html?&no_cache=1&actu_id=315)

✓ **Séminaire sur l'engagement étudiant**

Le jeudi 21 avril se tenait le séminaire « Les engagements bénévoles et volontaires des étudiants des universités » à la CPU, en présence de Martin Hirsch. Cette journée a été l'occasion d'entendre des témoignages d'engagements étudiants bénévoles, de revenir sur les compétences qu'ils permettent d'acquérir et leur valorisation en vue de l'insertion professionnelle. Ce séminaire a également permis de revenir sur la mise en place du service civique et sa prise en compte dans les cursus universitaires.

Info+

[http://www.cpu.fr/Actualites.240.0.html?&no\\_cache=1&actu\\_id=316](http://www.cpu.fr/Actualites.240.0.html?&no_cache=1&actu_id=316)

engagement

# Co-location au Mans

Appartement type

Le Mans Habitat vous propose des appartements de 60 à 77 m², 2 ou 3 chambres privatives avec un séjour et une cuisine communs, cellier et loggia, accès direct au tram...

Certains bailleurs sociaux n'ont pas attendu les derniers aménagements réglementaires pour se lancer dans l'aventure de la colocation étudiante. C'est le cas de « Le Mans Habitat » qui, sous l'impulsion de son président, Jean Claude Boulard, Maire de la Ville, a ouvert ses premières colocations étudiante dans son parc locatif social, à la rentrée 2008. Au départ du projet, deux problématiques territoriales qui se rencontrent, portées par les élus locaux : la volonté d'aider au rayonnement de l'Université et le souci de dynamiser un parc social pas toujours adapté aux demandes actuelles.



## En région

## La colocation, un atout attractif

L'Université du Mans fait partie de ces universités de taille moyenne qui doivent trouver leur chemin... Subsistant en plus de plein fouet l'attractivité de la région Parisienne – le TGV à mis Le Mans à moins d'une heure de Paris – et de pôles importants comme Nantes et Rennes, l'université a vu ces dernières années ces effectifs diminuer dangereusement. Sa participation à la création en 2010, de l'UNAM, PRES regroupant 11 établissements dont les 3 universités Nantes/Angers/Le Mans semble lui ouvrir de nouvelles perspectives. La volonté d'impulser ce projet de colocation étudiante s'est inscrite pour la ville comme une action de développement du rayonnement universitaire de la ville du Mans.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la vacance des logements dans le parc social, l'office *Le Mans Habitat* cherchait quant à lui les moyens de diversifier ses offres. *Le Mans habitat* est confronté, comme beaucoup de bailleurs dans des territoires où la pression locative reste mesurée, à une problématique de vacance sur des logements de type T4, construits dans les années 60, aujourd'hui en secteur Zone Urbaine Sensible.

Cette vacance est liée en grande partie à l'adaptation de ce type d'offre de logements au regard de l'évolution de la composition des ménages : 40% des demandes de logement social sur la Sarthe émanent de personnes seules sans enfant.

Dès 2008, l'Université, la Ville du Mans et Le

**C'Quoi** : La colocation permet de partager un logement sans avoir à ses charges une personne supplémentaire. **Qui ?** Tous les étudiants en recherche de logement sont éligibles. **Comment ?** On prend contact avec l'Agence de Location de la Ville du Mans pour un premier contact. Lors de votre passage à l'Agence de Location, vous pouvez venir consulter un dossier de candidature et vous inscrire sur le site de l'agence. **Enfin !** Confirmez définitivement à accepter la colocation. **C'Quand** : L'agence vous vise à inscrire dans votre résidence, au sein d'un parc social géré par l'Agence de Location Le Mans Habitat. **Appartements** : Des logements complets, entre 60 et 77 m², 2 ou 3 chambres privatives avec un séjour et une cuisine communs, cellier et loggia, accès direct au tram... **Contact** : Tél : 02 43 23 69 69 Mail : coloco@le-mans-habitat.com www.le-mans-habitat.com **L'appart** : La fac' [Le Mans Habitat] [La Rep'] [En20] [En30]

*Mans Habitat* se sont associés pour mettre en œuvre leur projet de colocation étudiante. A partir de premières préconisations, l'Office a aménagé 4 T4 non meublés avec le soutien financier de Le Mans Métropole et de la Région Pays de la Loire. Une quarantaine d'étudiants se sont portés candidats et 4 trios se sont formés lors de la visite des logements, mais seuls trois logements ont été loués à l'issue de cette première année test.

### DIFFICULTES

Les difficultés résidaient principalement dans les contraintes liées à la co-solidarité des étudiants et de leurs garanties. En effet, il s'agissait à l'époque d'un bail classique impliquant un engagement solidaire de chaque garant sur l'équivalent de 3 années de loyer.

En 2009, l'opération est renouvelée. Cette fois, la communication est lancée plus tôt, dès le mois d'avril dans la presse et auprès des organismes de formation de la Sarthe et départements voisins. Elle a permis de générer le double de candidats par rapport à 2008.

L'Office choisit également de diversifier son offre en proposant des T3 en colocation (sans aménagement spécifique cependant). Les T4 équipés et 6 T3 ont été loués avec application des dispositions de la loi du 25 mars 2009, dite loi Molle en faveur de la colocation dans le parc social (bail d'un an), ce qui a permis de lever les obstacles sur les engagements solidaires des garants non boursiers, les étudiants boursiers d'Etat pouvant bénéficier de la garantie Loca-pass.

En 2010, l'expérience se poursuit avec une offre en T3 et T4 équipés ou non (entre 10 et 20 logements). L'office modernise sa campagne et a commencé son recrutement au mois de mai 2010 avec une campagne SMS auprès des jeunes de la Sarthe et des départements voisins.

### AFFAIRE A SUIVRE

Cette opération si elle est une réussite, nécessite pour le bailleur un suivi lourd pour constituer les colocations et surtout gérer le turn-over des étudiants et les reconductions partielles ou non des baux. Dans l'optique du projet Kaps de l'AFEV et afin de développer l'investissement de bénévoles sur le quartier et dans les associations déjà présente, mais aussi aux cotés des étudiants vivant déjà dans le quartier, un partenariat est à l'étude pour la rentrée 2011 avec la Ville et l'Université. Le rayonnement de l'université dans tous les quartiers de la ville : affaire à suivre ! ■

Info+ <http://www.kolocsolidaire.org>

parcours

# Partenariat actif

Le développement d'une réelle dynamique avec les services universitaires en charge de la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants constitue une priorité pour l'AFIJ. Son ambition consiste à construire avec les universités de nouveaux partenariats, comme celui signé avec Montpellier III. L'objectif est d'apporter, à terme, un service à l'ensemble des étudiants de Licence 3 ou de Master 2, en passant des « bonnes pratiques » ponctuelles à une action globale d'égalité des chances. *Potential*, la lettre des recruteurs de jeunes diplômés, revient dans son dernier numéro sur le travail de l'AFIJ sur les campus.



## Présentation

### Partenaire des universités

Depuis sa création, l'AFIJ a mené de nombreuses expériences de partenariat avec des universités, des UFR, des IUT, des SCUIO, des bureaux de l'emploi ou des stages, etc. Etat des lieux.

L'AFIJ est par exemple membre du Comité de Pilotage de l'Université de Perpignan. Elle siège au Comité Stratégique de l'insertion de l'Université de Provence (Aix-Marseille I) ou du Conseil d'orientation du CLIPE de l'Université Claude Bernard (Lyon I).

En 2010, l'AFIJ a animé 1 700 modules de formation aux stratégies de recherche d'emploi, qui ont réuni près de 10 000 étudiants. 28% de ces modules se sont déroulés sur les campus. Ce chiffre augmente d'ailleurs régulièrement (21% en 2007, 25% en 2008, 27% en 2009).

En 2010, l'AFIJ a organisé 527 événements emploi avec près de 2 500 professionnels qui sont intervenus auprès de 5 900 étudiants lors de forums emploi, rencontres thématiques... Certains de ces événements se sont déroulés au sein même des campus, comme par exemple la Journée Stage Handicap à Grenoble, le Forum SOS Stage à Nice ou la Rencontre « Quels débouchés dans l'informaticque ? » à Nancy.

L'AFIJ a été sollicitée pour participer en 2010 à 402 manifestations sur l'emploi, sur une durée d'un ou plusieurs jour(s), dont certaines étaient organisées par des universités partenaires. Elle a proposé ses services sous

des formes diverses : offres d'emploi, conseils, modules de formation, interventions dans les conférences... Beaucoup de ces rencontres étaient organisées par des universités partenaires.

L'AFIJ intervient aussi sur de multiples sujets : actions pour prévenir et traiter le

décrochage universitaire ou en faveur des étudiants handicapés, référencement réciproque de sites Internet... Elle a également signé, en quelques mois, plus d'une vingtaine de conventions avec les universités, comme par exemple avec Montpellier III. ■

Info+  
<http://www.afij.org>

## Convention Montpellier 3 - AFIJ

Anne Fraisse, Présidente de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, et Daniel Lamar, Directeur Général de l'AFIJ, ont signé le 18 mars 2011 une convention de partenariat.

Cette convention définit les objectifs et les engagements réciproques de chacune des parties. « L'UM3 désigne le SCUIO-IP comme interlocuteur privilégié de l'AFIJ (...). Le SCUIO-IP et l'AFIJ s'engagent chacun dans son champ de compétences à : sensibiliser les étudiants et les jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi, mettre à leur disposition les moyens de rendre cette recherche efficace, développer des temps de rencontre entre les étudiants, les professionnels, l'AFIJ et les enseignants de l'Université. »

Cinq axes ont été retenus : « Ateliers de formation et d'information sur la recherche d'emploi et de projet professionnel », « Organisation de rencontres thématiques avec des professionnels », « Diffusion d'offres d'emploi », « Accompagnement personnalisé par l'AFIJ des étudiants inscrits au parcours d'initiatives du BAIP » et « Suivi des étudiants à l'aide d'une fiche navette. »



Quelles sont les déclinaisons de cette convention ? Delphine Fleury, responsable AFIJ Hérault, cite en exemple la journée conjointe du 10 mai Campus Emploi, et évoque la future programmation, pour la rentrée, d'une initiative sur la fonction publique. De son côté, Valérie Sandrine Faure-Mayol, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle du SCUIO-IP, cite d'autres déclinaisons, comme par exemple l'échange d'informations afin de constituer un « circuit partagé entre les deux structures » ou encore l'accompagnement des étudiants par l'AFIJ à la demande du SCUIO-IP. Ce dernier se félicite que l'expertise soit renforcée par cette coopération et n'oublie pas de remercier les volontaires en service civique de l'AFIJ qui ont bien aidé à la réussite du Campus Emploi. ■

Info+  
<http://actuas-afij.blogspot.com/2011/04/lafij-et-luniversite-paul-valery.html>

# Santé et territoires

L'Union nationale des mutuelles étudiantes régionales (USEM) a récemment publié, en partenariat avec l'institut CSA, son enquête de référence sur la santé des étudiants en France. Cette 7ème édition met en évidence les impacts directs du lieu d'habitation sur les comportements de santé des 18-25 ans. Le foyer familial permettrait une plus grande proximité avec le système de soins. Les étudiants vivant en colocation sont ceux éprouvant le moins de signes de dépressivité mais sont également ceux pour lesquels la consommation de substances psychoactives est la plus préoccupante.



## Enquête

### Un lien entre lieu de vie et santé

Depuis 1999, l'Union Nationale des Mutuelles Etudiantes (USEM) publie tous les deux ans une enquête santé réalisée auprès d'un échantillon de 60 000 étudiants. L'objectif de ces enquêtes est de mieux connaître l'état de santé des étudiants, leur accès aux soins et leurs conduites à risques (conduites addictives).

#### PROTECTION FAMILIALE

Les étudiants vivant sous le toit de leurs parents continuent à bénéficier de l'encadrement parental. En matière d'accès aux soins, ils conservent une plus grande proximité avec le système de soins. 63,5 % fréquentent un médecin en cas de maladie, et ils sont moins nombreux à renoncer à des soins (10% contre 15% en moyenne).

Le risque ou la peur de répression de la part des parents influent sur les pratiques addictives. Les conduites à risques sont également moins fréquentes chez ces jeunes puisqu'ils déclarent être moins consommateur de substances psychoactives. Cependant, le foyer familial, constitue raison de son éloignement du lieu d'étude est un facteur de stress pour les étudiants car il engendre des temps de trajets longs et fatigants (horaires des transports en communs non adaptés, embouteillages).

Cédric Chevalier déclare : « Les résultats de l'enquête santé USEM, nous confortent dans la nécessité de renforcer nos partenariats avec les acteurs publics du logement étudiant tels les Crous. Nous devons mutualiser nos compétences et nos moyens pour arriver à ce que

les 60 % étudiants qui vivent en dehors du domicile familial puissent accéder plus facilement aux soins et restreignent leurs conduites addictives. L'autonomie des étudiants passe nécessairement par l'accès à une information claire et objective afin qu'ils puissent faire leurs propres choix en faveur de leur santé »

#### DIFFICILE AUTONOMIE

Le fait de quitter le domicile familial engendre une baisse significative de l'accès aux soins. Plus d'un étudiant sur deux vivant en colocation ou en cité universitaire (55 %) adopte une attitude passive face à la maladie. C'est à dire qu'il ne se rend pas chez un professionnel de santé et n'a pas recours à l'automédication. A cela s'ajoutent des difficultés financières rencontrées par les étudiants vivant en résidence universitaire, ce qui engendre pour 20 % d'entre eux des renoncements aux soins (contre 15 % en moyenne chez les étudiants).

L'isolement constituerait un facteur de stress pour 39,2 % des étudiants vivant en logement individuel contre seulement 33,9 % des étudiants vivant en colocation. La vie en communauté protège non seulement contre le sentiment d'isolement, mais aussi contre la dépressivité. Pourtant l'effet de groupe aurait un effet direct sur les conduites addictives puisque les étudiants habitant en communauté déclarent boire et fumer davantage pour participer à des moments de convivialité. Ils sont aussi plus nombreux à correspondre au profil du buveur excessif et à consommer ou à expérimenter des drogues.

« L'abus d'alcool ne semble plus le monopole des sorties étudiantes puisque les consommations se produisent aussi lors de petites soirées entre amis. 31,7 % des étudiants vivant en colocation ont un profil de buveur excessif contre seulement 17,2 % de ceux vivant chez leurs parents. Ces chiffres préoccupants montrent clairement que la prévention de proximité doit primer sur les effets d'annonce. Il faut sensibiliser les jeunes tout au long de leur cursus universitaire. C'est pour cette raison que les mutuelles étudiantes régionales mènent chaque année plus de 1 200 actions de prévention auprès de 410 000 étudiants », explique Cédric Chevalier, Président de l'USEM.. ■

Info+

<http://www.usem.fr/7e-Enquete-Sante-de-l-USEM-La.html>

## La santé : un luxe ?

Cette La santé, un luxe pour les étudiants ?



D'après la troisième enquête nationale de La Mutuelle des étudiants (LMDE), leur accès aux soins recule. Ainsi, en 2011, 34% des étudiants ont renoncé pour des raisons financières à une consultation médicale et 20% à un traitement.

« La situation s'aggrave car en 2005, ils étaient 24% à renoncer à aller chez le médecin », note Gabriel Szeftel, Président de la LMDE. ■

Info+

<http://www.france-info.com/IMG/pdf/DPENSE2.pdf>

# Séminaires

Les séminaires Universités et territoires du PUCA, du LATTS et du CSO du CNRS se poursuivent. La cinquième séance a inauguré un nouveau temps du séminaire en abordant les questions relatives à la conception et à la fabrique de nouveaux territoires universitaires et urbains. La sixième séance du séminaire animée par A. Bourdin (Université Marne-la-Vallée) a porté sur le rôle de l'université dans le développement urbain. Compte-rendu des séances 5 et 6 par Hélène Dang Vu (Université Paris Est - Lab'Urba).



## Séances

### Plan campus et acteur urbain

**L'objectif du séminaire Universités et Territoires est de créer un lieu d'échanges et de production de connaissances sur les différentes dynamiques à l'œuvre et sur la fabrique de nouveaux territoires universitaires et urbains.**

#### ETAT ET PLAN CAMPUS

Plus spécifiquement, la journée du 14 mars s'est centrée sur l'analyse de deux nouveaux dispositifs d'action publique relatifs à l'immobilier universitaire : le Plan Campus et le contrat de partenariat (PPP). L'objectif de la journée était d'appréhender les enjeux pour les universités et les collectivités territoriales, en termes de financement, d'innovation et de coopération, et de saisir ces deux dispositifs dans leur relation aux réformes du système d'enseignement supérieur et de recherche.

Alain Neveu (MESR) a rappelé que le Plan Campus ne devait pas se résumer à une simple liste de projets immobiliers, mais devait plus largement préparer les grands campus de demain. De nouveaux défis sont relevés par les universités, parmi lesquels leur entrée dans l'ère numérique (table ronde animée par Joël Boissière - CDC) et l'intégration des problématiques relatives au développement durable dans l'aménagement et la gestion de leurs campus (table ronde animée par Pierre Kermen - Université de Grenoble/CPU). Les PPP qui sont montés par les universités pour répondre à ces nouveaux défis ont pour intérêt principal d'aborder de façon globale et sur la durée la modernisation et l'aménagement des campus, depuis leur conception jusqu'à l'exploitation et l'entretien des nou-

veaux équipements. Elisabeth Campagnac (Latts-Paristech) a rappelé que l'université ne tient pas le même rôle dans un PPP que dans une opération sous régime de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), et souligné que Université et PPP constituent l'un pour l'autre, mais pour des raisons différentes, à la fois un enjeu et un défi. La journée a ainsi été l'occasion de discuter des implications de cette intégration des acteurs privés au système de production, d'exploitation et d'entretien des campus. Pour nourrir l'ensemble de ces réflexions et interrogations suscitées par ce nouvel outil à disposition des universités françaises, Robert Holcman (Assistance publique des hôpitaux de Paris) est revenu sur les interactions multiples entre acteurs publics et acteurs privés dans les hôpitaux. Enfin Yves Lichtenberger (Université Marne-la-Vallée) a conclu la journée en mettant en perspective le montage des PPP dans un mouvement plus général de territorialisation des universités françaises.

#### NOUVEL ACTEUR URBAIN

Lors de cette 6ème séance du 13 mai, Hélène Dang Vu (Université Paris-Est) a commencé par exposer les raisons pour lesquelles de nombreuses prestigieuses universités étrangères participent aujourd'hui activement à la production urbaine, et les moyens d'actions dont elles disposent. Trois opérations campus à Strasbourg, à Grenoble et Aix-en-Provence ont ensuite fait l'objet d'interventions pour montrer de quelles façons les universités françaises adoptent à leur tour le rôle d'acteurs urbains. Le cas strasbourgeois a ainsi fait l'objet d'une intervention à deux voix, réunissant d'une part Y. Larmet (Université

de Strasbourg) et d'autre part J. Marly (Caisse des Dépôts et Consignations). Y. Larmet a rendu compte du projet d'aménagement porté par l'Université de Strasbourg dans le cadre de l'Opération Campus. A travers l'exemple du campus médecine, il a montré la stratégie élaborée pour repenser la modernisation de ce campus tout en participant à la politique d'aménagement du territoire dans lequel il s'inscrit. L'intervention de J. Marly a porté davantage sur les Schémas Directeurs Immobiliers et d'Aménagement, élaborés par les universités en partenariat avec la Caisse des Dépôts, et a montré en quoi ces schémas illustrent l'émergence de l'Université en tant qu'acteur urbain. Les grandes orientations de l'opération campus menée à l'Université de Grenoble, présentées par C. Schwartzmann (Université de Grenoble), ont montré les enjeux de la démarche partenariale, garantissant une interpénétration des problématiques universitaires et urbaines. Les principales problématiques et les projets engagés par l'opération campus dans la ville d'Aix-en-Provence ont été ensuite exposées par C. Bienvenu (PRES Aix-Marseille). Il est alors apparu que les enjeux universitaires reflétaient très largement les enjeux d'aménagement du territoire local. Enfin, l'intervention de E. Letz a permis de mettre en regard le discours des universités, en donnant la parole aux habitants des territoires concernés par les Opérations Campus. En conclusion de séance, A. Bourdin a souligné les grands enjeux auxquels sont confrontées les universités françaises, prises dans une double tension de localisation et de globalisation, et les défis qu'elles doivent relever pour devenir des acteurs urbains. ■

Info+

<http://sites.google.com/site/universitesterritoires>

# Logement étudiant



La Conférence Nationale sur le Logement Étudiant qui, s'est tenue ce 5 avril 2011, a été l'occasion pour le gouvernement de présenter différentes mesures en faveur du logement étudiant. Les 12 mesures présentées ont pour objectif de mettre sur le marché plus de logements plus rapidement - par la multiplication du type d'offres, de donner une information plus lisible et plus accessible sur l'offre de logement, et de permettre aux étudiants de bénéficier d'une meilleure protection.



## Action

### 12 mesures sur le logement étudiant

#### De nouveaux outils pour une information sur l'offre plus lisible et plus accessible

Objectif : faciliter les démarches des étudiants en recherche de logement.

1. Mettre en place un tableau de bord du logement étudiant national actualisé annuellement.
2. Développer un portail unique du logement étudiant, sur lequel on pourra retrouver en temps réel toutes les chambres libres, les chambres du CROUS ou des autres bailleurs.
3. Instaurer un forum du logement étudiant sur chaque site universitaire au mois de juillet, où les étudiants pourront trou-

ver toutes les offres (parcs public et privé, colocation...), ainsi que l'information et l'assistance sur les risques du logement en début d'année.

#### Plus de logements, plus vite

Objectif : doubler le nombre de logements étudiants pour atteindre le chiffre 680 000 en 2020.

4. Accélérer les méthodes de construction avec des marchés plus importants pour la construction de logements modulaires.
5. Mettre en place des schémas directeurs pour le logement étudiant au niveau de chaque agglomération universitaire, pour trouver des terrains disponibles et appropriés et demander un effort aux villes concernées, avec notamment la réservation de 10% des nouvelles constructions de logements sociaux aux étudiants et aux apprentis.
6. Maintenir l'effort de l'Etat sur la durée, après le plan de relance, en mobilisant les investissements d'avenir en faveur du logement très social pour permettre la création de plus de 3000 places dans les résidences pour la réussite des étudiants boursiers, ainsi que l'opération campus.

diants dont les parents ne peuvent pas se porter garants – sur ces logements labellisés.

#### Mieux protéger les étudiants

Objectif : limiter et sanctionner les abus dont sont victimes les étudiants.

10. Mieux assister tout au long de l'année les étudiants en difficulté dans le parc privé, via les universités et en lien avec les agences départementales sur l'information sur le logement, et la diffusion large de brochures d'information sur les droits des étudiants en matière de location.
11. Renforcer la lutte contre les pratiques frauduleuses : campagnes d'information, opérations « coup de poing » de la Direction Générale de la Concurrence, Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), moralisation du marché.
12. Protéger les étudiants locataires de logements de micro-surfaces en prenant des mesures pour lutter contre les loyers excessifs. ■



**Info+**  
[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Logement/02/0/Conference\\_sur\\_le\\_logement\\_etudiant\\_173020.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Logement/02/0/Conference_sur_le_logement_etudiant_173020.pdf)

7. Encourager la colocation et le logement intergénérationnel en développant l'intermédiation.
8. Instaurer un label pour les logements dans le parc privé accueillant des étudiants.
9. Mettre en place une caution pour les étu-